

Mme DE COLLE Yolande



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 21 avril 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 septembre 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de

procédure civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2012, **Mme Yolande DE COLLE**, en son vivant retraité, demeurant à BOLLENE (84500) 749 Rue Paul Valery EHPAD Allée Chabrières Née à PARIS 14ÈME (75014), le 4 novembre 1932, veuve de Mr Aldo DE COLLE et non remariée, décédée à BOLLENE (84500) le 22 février 2021, A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sophie DOURLENT, Notaire Associé à ORANGE (Vaucluse), le 26 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sophie DOURLENT, notaire à ORANGE (84100), référence CRPCEN : 84050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.



Ecrit par Echo du Mardi le 3 septembre 2021

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession
3951838

Publié le 03/09/2021